

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du jeudi 10 avril 2025</b> L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril l'assemblée régulièrement convoqué le 03 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Philippe MASSARD et de Jean-Marie LEBLANC pour le vote du CFU.
<b>Présents :</b> 12	
<b>Votants:</b> 14	<b>Sont présents:</b> Philippe MASSARD, Jean-Marie LEBLANC, Frédéric JACQUET, Flavien CORMIER, Yohann PAYS, Karine RIVIER, Sébastien ERB, Sylvie ANTUNES, Cécile CORBIER, François BELDA, Thomas FREMONT, Françoise DE VOS <b>Représentés:</b> François SIRVENTE, Françoise DUVEAU <b>Excuses:</b> Sandrine DURAND <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Sébastien ERB

---

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du 16 décembre 2024 qui est approuvé par l'ensemble des Membres du Conseil Municipal.

La réunion se déroule en présence de M. Charles PIERRE, Correspondant de la Nouvelle République de notre Canton.

### Vote du Compte Financier Unique 2024 (DEL 2025 001)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de l'Adjoint, Jean-Marie LEBLANC délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit Excédent	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	34 298.24			317 675.93	34 298.24	317 675.93
Opérations exercice	47 841.87	70 322.48	332 773.36	374 893.17	380 615.23	445 215.65
Total	82 140.11	70 322.48	332 773.36	692 569.10	414 913.47	762 891.58
Résultat de clôture	11 817.63			359 795.74		347 978.11
Restes à réaliser	20 000.00				20 000.00	
Total cumulé	31 817.63			359 795.74	20 000.00	347 978.11
Résultat définitif	31 817.63			359 795.74		327 978.11

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, hors de la présence de Monsieur Philippe MASSARD, le Maire (qui ne prend pas part au vote et quitte la salle).

### Affectation du résultat de fonctionnement (DEL 2025 002)

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSARD Philippe
- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte unique financier fait apparaître un : excédent de 359 795.74 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	317 675.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	150 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>42 119.81</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>359 795.74</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>359 795.74</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 817.63
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	327 978.11
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## **VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2025** **(DEL 2025 003)**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.60 % (pour 12.35 % en 2024)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.90%

## **Vote du budget primitif 2025 (DEL 2025 004)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de La Chapelle Aux Naux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la Commission des Finances validant le budget primitif 2024 lors de sa réunion du 1er avril 2025,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de La Chapelle Aux Naux pour l'année 2025 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 870 441.74 Euros

En dépenses à la somme de : 870 441.74 Euros

soit 674 124.11 € en fonctionnement et 196 317.63 € en investissement.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS (DEL 2025 005)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions des diverses associations communales et autres, et après avoir examiné les bilans financiers, les budgets prévisionnels pour 2025 et les activités prévues **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2025 :

• A.D.M.R. LIGNIERES / LA CHAPELLE AUX NAUX	400,00 €
• COMICE Arrondissement de CHINON	57,00 €
• ASSOCIATION FAMILLES RURALES	1.000,00 €
• ASSOCIATION des BATELIERS	1.000,00 €
• A.P.E. du RPI Lignièrès de Touraine – La Chapelle aux Naux	200,00 €
• O.N.A.C. (Anciens Combattants)	50,00 €
• MFR AZAY LE RIDEAU	140,00 €
• Association du Tennis de table Langeais - Cinq Mars la Pile	100,00 €
• Associaton LANGEAIS CLAP	100,00 €
• Les Bateliers - subvention exceptionnelle feux d'artifice s'il a lieu	3.690,00 €
• Réserve pour demandes de subventions exceptionnelles	1.813,00 €

Nouvelles demandes :

• Croix Rouge Française d'Azay le Rideau	200,00 €
• Club de handball Langeais -Cinq Mars La Pile	100,00 €
• Judo Club Ridellois d'Azay le Rideau	100,00 €
• Escal'lathan - Club d'escalade	50,00 €

Le montant total des subventions accordées en 2025 s'élève à la somme de NEUF MILLE EUROS (9.000,00 €).

## **RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec l'ADAC. Il présente le calendrier prévisionnel : Au mois de mai, l'ADAC proposera le texte de parution pour la recherche d'un maître d'œuvre, fin juin ou début juillet, choix du maître d'œuvre. Fin août début septembre appel d'offres aux entreprises, fin septembre début octobre choix des entreprises. Et si tout se passe bien, début des travaux en octobre/novembre.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL) : APPEL A PROJETS « SOBRIETE ENERGETIQUE » (DEL 2025 008)**

Le Conseil Municipal décide de répondre à l'appel à projets "Sobriété énergétique" du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment scolaire.

## **APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE- ANJOU-TOURAIN 2024-2039 (DEL 2025 006)**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

## **PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN : APPROBATION DU PERIMETRE RAMSAR CANDIDATURE "LOIRE DES CONFLUENCES" (DEL 2025 007)**

Le Conseil Municipal approuve la soumission de la candidature de site de la « Loire des confluences » au titre de site RAMSAR.

## **« RGPD » REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES**

Il est à nouveau discuté du choix d'un fournisseur pour la reprise de la mise en conformité de la Réglementation Européenne dit "Règlement Général de Protection des Données" (RGPD) suite à l'arrêt d'AGEDI.

Plusieurs entreprises ont proposé leur service. Un choix était arrêté sur l'une d'entre elle au tarif de 400 €/an. Il est proposé de leur demander la durée de l'engagement.

## ECOLE

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Ecole. Pas de revendication particulière pour l'école de LA CHAPELLE AUX NAUX.

Il informe les Membres du Conseil Municipal que le projet « Fresque », financé par le Conseil Départemental grâce au concours gagné par l'école avec le soutien de la municipalité, avec les deux artistes et les enfants sera réalisé du 19 au 27 mai 2025. Les parents, élus et personnel communal sont conviés à y participer.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre  
Un Conseillé municipal qui a assisté à la dernière commission « Eau et Assainissement » de la CCTVI informe les Membres du Conseil que le montant de la vérification du SPANC sera dorénavant intégré à la facture de VEOLIA.
- Désignation d'un correspondant incendie  
Monsieur Frédéric JACQUET est désigné à sa demande le correspondant incendie et Secours pour la commune.

Fin de la séance 22 h.30.

Le Maire,



Le Secrétaire,

Sébastien Kub